

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 12/02/2024

COMITÉ RÉGIONAL D'ORIENTATION DE L'ADEME NOUVELLE-AQUITAINE

De nouveaux records d'engagements de l'ADEME pour accélérer la transition écologique en Nouvelle-Aquitaine

Étienne GUYOT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la Gironde, a présidé ce 12 février 2024 le Comité Régional d'Orientation de l'ADEME, Agence de la Transition écologique, aux côtés de Mathieu ANGLADE, directeur régional de l'ADEME.

Le Comité Régional d'Orientation réunit des représentants des services de l'État, du Conseil régional, des Conseils départementaux et des personnalités qualifiées. Il a pour mission de dresser un bilan des actions de l'ADEME sur l'année écoulée et d'échanger sur les perspectives de travail concernant l'année à venir. Il joue donc un rôle stratégique dans la mise en œuvre de la planification de la transition écologique à l'échelle régionale.

En 2023, l'action de l'ADEME en Nouvelle-Aquitaine a atteint un nouveau niveau record :

- **805 projets soutenus financièrement ;**
- **240 millions € d'engagements ;**
- **1,198 milliard € d'investissements accompagnés (soit 1 € d'aide ADEME à 4,9 € investis).**

Alors que la transition écologique constitue un axe prioritaire de l'ensemble des politiques publiques de l'État, sa déclinaison en Nouvelle-Aquitaine continuera d'être renforcée et accélérée grâce aux moyens engagés par l'ADEME en 2024.

Parmi les priorités régionales, 3 points méritent d'être soulignés :

- la massification des projets de chaleur renouvelable, en particulier la **géothermie pour laquelle la Nouvelle-Aquitaine a été désignée région référente ;**
- la finalisation de la généralisation du **tri à la source des biodéchets ;**
- le lancement et l'animation du **nouveau réseau des élus locaux « Élus pour agir »**, avec un premier rendez-vous le 12 mars 2024 (informations presse à venir).



« Depuis ma prise de poste en 2023, la planification écologique est une priorité forte de l'action de l'État en Nouvelle-Aquitaine. L'objectif est d'ancrer cette nécessaire transition dans les territoires tout en renforçant l'activité économique et l'emploi. Avec des dispositifs massifs, en premier lieu le Fonds Vert, et des partenariats étroits avec les collectivités locales, en premier lieu la Région, la territorialisation de la planification écologique a été lancée.



Si l'ensemble des services déconcentrés de l'État est concerné et mobilisé, l'ADEME Nouvelle-Aquitaine joue un rôle central d'animation, d'accompagnement et de soutien en faveur de la transition énergétique et de l'économie circulaire. Je suis heureux de constater que son expertise est reconnue et appréciée, et suis certain que les moyens renforcés que nous lui confions permettront de faire émerger de nouveaux et beaux projets. »

Étienne Guyot, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine

« Les moyens engagés par l'ADEME pour accompagner la transition écologique des acteurs publics et privés de Nouvelle-Aquitaine ont été renforcés massivement ces dernières années. En 2023, nous constatons que tous les territoires, toutes les filières, tous les secteurs d'activité sont désormais engagés pour mettre en œuvre des actions en faveur de la transition écologique.



En 2024, notre ambition sera d'accélérer leurs investissements, d'identifier et de soutenir les innovations et les expérimentations, de les orienter vers les solutions les plus adaptées à leurs besoins. Nous nous appuyons pour cela sur un réseau de partenaires régionaux locaux essentiels pour atteindre la neutralité carbone en 2050. »

Mathieu Anglade, directeur régional de l'ADEME Nouvelle-Aquitaine

En annexe : 16 opérations exemplaires à découvrir en Nouvelle-Aquitaine.

ANNEXE

❖ **Dépollution de l'ancienne décharge AFFIT - Terres de Haute Charente (16)**

Aide ADEME : 600 000 € pour 3 ans

La maintenance, le traitement des lixiviats et la surveillance environnementale du site s'achèvent pour la période 2020-2023. Dans le cadre du dispositif France 2030 relatif aux sites et sols pollués, l'ADEME a apporté un soutien de 600 000 € entre 2020 et 2023 sachant qu'une nouvelle série de travaux est prévue entre 2024 et 2027.

Contact : Alexis Lunel / alexis.lunel@ademe.fr

❖ **Déploiement des solutions et des services vélo à la Communauté d'agglomération Rochefort Océan (17)**

Aide ADEME : 168 678 € / Investissement : 250 464 €

La Communauté d'agglomération Rochefort Océan (25 communes, 63 000 habitants) a été retenue par l'appel à projets A VELO 2 de l'ADEME pour :

- élaborer sa stratégie d'aménagements cyclables ;
- déployer des solutions et des services favorisant la pratique du vélo (marque de vélos, vélo-cargos, stations de réparation/gonflage, calculateurs d'itinéraires, maison du vélo...);
- animer et promouvoir sa politique cyclable sur son territoire.

Cette démarche (budget total de 250 464 €) a été soutenue à hauteur de 168 678 € par l'ADEME. Une aide complémentaire de 500 € a été apportée dans le cadre de l'appel à projets Vélotourisme pour financer l'achat et l'installation de 2 tables de pique-nique (2 880 € de dépenses).

Contact : Jean-Philippe Estrade / jean-philippe.estrade@ademe.fr

❖ **Transition énergétique de la société Lécuille à Tonnay-Boutonne (17)**

Aide ADEME : 78 616 € / Investissement : 105 174 €

Spécialisée dans la fabrication de pièces moulées en bois de petites dimensions destinés à l'industrie du mobilier de bureau, du mobilier collectif et au secteur du luxe (grands selliers internationaux), la société Lécuille a souhaité concrétiser sa transition énergétique en :

- réduisant ses consommations d'énergie, en particulier en remplaçant les luminaires par des LED ;
- installant une nouvelle chaudière biomasse alimentée en bois déchiqueté naturel.

Ces actions représentent un investissement total de 105 174 € qui a été soutenu par l'ADEME à hauteur de 78 616 € via le dispositif TREMPIN.

Contact : Raphaël Chanellière / raphael.chanelliere@ademe.fr

❖ **Chaleur renouvelable pour la scierie Farges à Égletons (19)**

Aide ADEME : 23,9 millions € / Investissement : 173 millions €



La scierie Farges est une PME de 150 salariés qui développe des solutions de lamellé-collé et CLC (Cross Laminated Timber - en français, bois lamellé croisé). Elle investit dans un sécheur-tunnel à haute performance énergétique et dans une unité de granulation via une nouvelle chaudière biomasse.

Dans le cadre des dispositifs France 2030 (Bois Chaleur Industrie du Bois, Systèmes Contributifs Bois et autres biosourcés), la scierie Farges cumule une aide à ces deux projets :

- 55 millions € d'investissement pour 15 millions € d'aide ADEME ;
- 118 millions € d'investissement pour 8,9 millions € d'aide ADEME.

Contact : Anne Miquel / anne.miquel@ademe.fr

❖ **Transition écologique au Grand Hôtel thermal d'Évaux-les-Bains (23)**

Aide ADEME : 118 165 € / Investissement : 331 206 €

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de son hôtel (55 chambres) et de son restaurant, le complexe thermal s'est engagé dans une démarche globale de tourisme durable. L'objectif est de mettre en cohérence la finalité des offres de soins (thermalisme, bien-être) et la réduction de l'impact environnemental.

Pour cela, il a lancé un programme d'investissement de 331 206 € qui a obtenu un soutien de l'ADEME de 118 165 € au titre du Fonds Tourisme durable afin de :

- réduire sa consommation et ses dépenses d'énergie (isolation, calorifugeage) ;
- réduire sa consommation d'eau et recycler les eaux ;
- former ses équipes aux bonnes pratiques ;
- lutter contre le gaspillage alimentaire et réduire sa production de déchets ;
- soutenir l'ingénierie nécessaire à la mise en œuvre de l'Écolabel européen.

Contact : Raphaël Chanellière / raphael.chanelliere@ademe.fr

❖ **Restauration durable au Domaine du Bandiat à Abjat-sur-Bandiat (24)**

Aide ADEME : 73 507 € / Investissement : 130 007 €

Les travaux de réhabilitation du restaurant du Domaine du Bandiat, un ancien camping, ont permis de moderniser ses installations tout en réduisant significativement son impact environnemental. Des investissements s'élevant à 130 007 € ont été réalisés avec une aide ADEME de 73 507 € octroyée dans le cadre du Fonds Tourisme pour :

- former le personnel à la cuisine durable et aux éco-gestes en restauration ;
- faire évoluer les approvisionnements et les menus ;
- lutter contre le gaspillage alimentaire et réduire sa production de déchets non-alimentaires ;
- réduire sa consommation et ses dépenses d'énergie (cuisson, groupe froid, confort d'été et d'hiver, isolation des toitures et des murs, réseau de chaleur/froid) ;
- réduire sa consommation d'eau (cuisine, sanitaires, espaces extérieurs).
- lutter contre le gaspillage alimentaire et réduire sa production de déchets ;

Contact : Raphaël Chanellière / raphael.chanelliere@ademe.fr

❖ **Réseau de chaleur de Mérignac, zoom sur le centre nautique à Mérignac (33)**

Aide ADEME : 395 000 € / Investissement : 1,06 millions €

Un doublet géothermique sur nappe couplé à une thermo-frigopompe permet de couvrir 60% des besoins de chauffage du complexe (halles et eaux de bassins) et de déshumidifier l'air des halles des piscines. Les besoins de chaleur restants sont couverts par un réseau de chaleur urbain alimenté par une chaudière biomasse (taux d'énergies renouvelables de 80%).

Ce projet, d'un montant total de 1,06 million €, a été aidé par l'ADEME à hauteur de 395 000 € dans le cadre du Fonds Chaleur.

Contact : Julien Vermeire / julien.vermeire@ademe.fr

❖ **Installation d'une chaudière biomasse à la scierie Archimbaud à Labouheyre (40)**

Aide ADEME : 1,96 millions € / Investissement : 3,92 millions €



Pour poursuivre le développement de son site de Labouheyre et répondre à la demande des marchés agroalimentaire et pharmaceutique, la scierie du groupe Archimbaud a augmenté sa capacité de clouage en installant une nouvelle ligne. Le besoin de séchage passe alors de 10 000 à 20 000 palettes par semaine, alors que les capacités ne sont que de 3 000 palettes par semaine. C'est pourquoi l'entreprise a décidé d'investir dans une chaudière biomasse bois de 5 MW afin de couvrir 100% de ses besoins de séchage. Cette solution évite l'émission de 8 311 tonnes de CO₂ par an par rapport à une solution au gaz.

Cet investissement de 3,92 millions € a été financé à 50% par l'ADEME dans le cadre de ses dispositifs de soutien à la décarbonation de l'industrie.

Contact : Sean Coq sean.coq@ademe.fr

❖ **Décarbonation et chaleur renouvelable pour Borie Industries au Pont-du-Causse (47)**

Aide ADEME : 316 000 € / Investissement : 791 000 €



La société Borie industries produit des « biosolutions » de gestion des cultures à destination des agriculteurs. Son site du Pont-du-Causse est spécialisé dans la fabrication de produits anti-limaces. Dans le cadre de son programme de décarbonation, elle fait évoluer son processus de séchage de granulés anti-limace qui fonctionne au gaz en substituant la chaudière à gaz par une thermo-frigo pompe permettant de récupérer la chaleur extraite des séchoirs de l'usine, à laquelle s'ajoute le calorifugeage de la totalité du réseau d'eau chaude pour limiter fortement les pertes énergétiques. Son mix énergétique est 100% électrique et elle affiche un gain de 526 tonnes de CO₂ par an

Dans le cadre de son dispositif de décarbonation de l'industrie, l'ADEME apporte 316 000 € d'aide pour 791 000 € d'investissement.

Contact : Sean Coq / sean.coq@ademe.fr

❖ **Tri à la source des biodéchets à la Communauté d'agglomération du Grand Villeneuvois (47)**

Aide ADEME : 235 569 € / Investissement : 749 096 €



Dès 2019, la Communauté d'agglomération du Grand Villeneuvois (19 communes, 51 000 habitants) a délibéré pour mettre en place un dispositif de tarification incitative et acter la mise en œuvre du tri à la source des biodéchets. Ces décisions se sont traduites par ;

- une modification du règlement de collecte ;
- une augmentation du tarif de la redevance spéciale ;
- la dotation en points d'apport volontaires de biodéchets, en composteurs et en broyeur haute capacité ;
- la signature d'un marché de collecte des biodéchets des ménages et d'un marché de broyage des déchets verts sur la totalité du territoire.

La généralisation du tri à la source des biodéchets se poursuit et, à l'issue du projet prévue en 2024, la collecte séparée sera achevée, 3000 composteurs individuels auront été distribués et utilisés, 11 sites de compostage partagés pour les ménages et 26 sites de compostage autonome établissement auront été installés. Sur un montant global de 749 096 € de dépenses, l'ADEME a apporté une aide de 235 569 €.

Contact : Pascal Schoemacker pascal.schoemacker@ademe.fr

❖ **Dépollution de la friche industrielle de la Tannerie de Monbrun à Pontacq (64)**

Aide ADEME : 300 000 €

2023 marque l'achèvement d'une première phase de travaux sur le site de la tannerie Montbrun, autrefois spécialisée dans les garnitures de cuir pour volants et leviers de vitesse. 473 tonnes de déchets dangereux ont été prélevées et évacuées du site. Une deuxième phase de travaux, concentrée sur les lagunes, est prévue sur la période 2024 - 2025.

Dans le cadre du dispositif France 2030 concernant les friches industrielles, l'ADEME a apporté un soutien financier de 300 000 € pour amorcer la mise en sécurité du site jouxtant l'Ousse.

Contact : Nicolas Abar / nicolas.abar@ademe.fr

❖ Contrat d'Objectif Territorial avec la Communauté de communes de Mellois-en-Poitou (79)

Aide ADEME : 350 000 € / Investissement : 600 000 €

La Communauté de communes de Mellois-en-Poitou (62 communes, 49 000 habitants) a signé un contrat d'objectifs territoriaux de 48 mois avec l'ADEME (du 01.01.2023 au 31.12.2026) afin de mettre en œuvre le programme « Territoire Engagé Transition Écologique » (TETE).

Le programme TETE propose une labellisation nationale aux collectivités engagées en fonction d'objectifs à atteindre sur 3 volets :

- un volet Climat-Air-Énergie ;
- un volet Économie circulaire ;
- un volet complémentaire portant sur deux projets locaux identifiés par la collectivité : la mise en place de recycleries – ressourceries et la réalisation d'un projet d'autoconsommation photovoltaïque collective.

Contact : Jean-Philippe Estrade / jean-philippe.estrade@ademe.fr

❖ Contrat de Chaleur Renouvelable Territorial pour le Département des Deux-Sèvres (79)

Délégation ADEME : 7,75 millions €

L'ADEME et le Département des Deux-Sèvres ont signé un Contrat de Chaleur Renouvelable Territorial qui constitue le plus ambitieux dispositif de ce type à l'échelle de la Nouvelle Aquitaine. 93 projets ont d'ores-et-déjà été identifiés sur 3 ans (dont certains sont portés par des entreprises) pour produire un total de 15 469 MWh de chaleur renouvelable et éviter l'émission de 4 400 tonnes de CO₂.

L'ADEME a délégué la gestion d'une enveloppe de 7,75 millions € pour financer des études et des investissements.

Contact : Frankie Angebault frankie.angebault@ademe.fr

❖ Nouvel atelier de régénération de pâte à papier chez Smurfit Kappa à Saillat-sur-Vienne (87)

Aide ADEME : 540 851 € / Investissement : 23,38 millions €

Le Groupe Smurfit Kappa est un producteur international de caisses et d'emballages en carton pour ondulé qui dispose de 356 usines réparties dans 35 pays, dont 42 usines de recyclages et de sites d'approvisionnement en bois, 34 papeteries et 242 usines de conversion des emballages. Parmi elles, la papèterie de Saillat-sur-Vienne, qui recycle de vieux papiers et cartons pour produire 250 000 tonnes de papier-carton pour ondulé chaque année, a lancé le projet LIONHEART visant à remplacer son atelier de régénération de la matière MPR avec trois objectifs :

- améliorer la qualité de la MPR pâte à papier générée ;
- augmenter les capacités de préparation des déchets issus des refus de pulpeur en vue de leur recyclage ;
- mettre en place une alternative à l'enfouissement de plus de 11 000 tonnes de déchets par an.

L'investissement total de 23,38 millions € a bénéficié d'une aide ADEME de 540 851 € dans le cadre du dispositif ORMAT.

Contact : Perrine Colomer-Régis perrine.colomer-regis@ademe.fr

❖ **Recyclage de déchets plastiques chez Reviplast à Couzeix (87)**

Aide ADEME : 408 941 € / Investissement : 1,92 millions €

La société Reviplast est spécialisée dans la collecte, le tri et le recyclage de différents déchets plastiques (polyoléfines, styréniques, PVC, matières techniques...) provenant de sources post-consommation (BTP, déchetteries, centres de récupération...). Avec la création de nouvelles filières de recyclage, l'entreprise a été sélectionnée par les éco-organismes Valobat et Écomaison pour recycler des matériaux de construction. Pour cela, Reviplast doit réaménager ses espaces de production et compléter ses équipements (déchiqueteur, troisième ligne de broyage, centralisation du captage des poussières, ligne de flottation, transformateur plus puissant...) afin de :

- doubler ses capacités de traitement et passer de 6 000 à 12 000 tonnes traitées ;
- améliorer la qualité du tri et réduire les pertes matières ;
- optimiser les rendements des machines et réduire les consommations énergétiques.

L'investissement total de 1,92 millions € a bénéficié d'une aide ADEME de 408 941 € dans le cadre du dispositif ORMAT.

Contact : Perrine Colomer-Régis perrine.colomer-regis@ademe.fr

❖ **Train léger Innovant (TLI) par le consortium SNCF/TEXELIS/Conseil Régional (Nouvelle-Aquitaine)**

Aide ADEME : 35,53 millions € / Investissement : 91,38 millions €

La SNCF et son consortium composé du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine, du CEREMA et de 7 autres entreprises ont lancé un projet innovant visant à réaliser un train léger, d'une capacité de 120 places et totalement décarboné, avec l'objectif d'améliorer la desserte ferroviaire de 42 % du réseau ferré français (essentiellement des lignes à voie unique et non électrifiées). Ce nouveau train devra :

- améliorer les fréquences, avec un cadencement pouvant atteindre le quart d'heure ;
- faciliter la maintenance des équipements et des lignes ;
- fonctionner dans un premier temps à l'électricité (batteries).

Ce projet, d'un montant total de 91,38 millions €, a été aidé par l'ADEME à hauteur de 35,53 millions € dans le cadre de ses dispositifs de soutien à l'ingénierie et à l'expérimentation.

Contact : Anne Labadiolle-Chassagne anne.labadiollechassagne@ademe.fr

❖ **Développement de l'éolien flottant à Bayonne, Bordeaux, Rochefort Tonnay-Charente, La Rochelle (64, 33 et 17)**

Aide ADEME : 595 000 € / Investissement : 800 000 €



L'appel à manifestation d'intérêt « *Infra portuaire éolien flottant* » du dispositif France 2023 encourage le développement des infrastructures portuaires des 4 ports de Nouvelle-Aquitaine pour l'accueil et la réponse aux besoins de l'industrie de l'éolien flottant. Un projet de 800 000 € a été lancé avec une participation de l'ADEME de 595 000 €.

Contact : Anne Labadiolle-Chassagne anne.labadiollechassagne@ademe.fr